



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2018

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le mardi 13 novembre 2018

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

OBJET : MAINTIEN DES POLITIQUES DE PROXIMITE A L'ECHELON COMMUNAL

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-Marc
PONA Valérie
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie
MENFI Joseph (dit Jeannot)
ARNAL Jocelyne
PORCEDO Guy..... Procuration
MASINI Jocelyne
PONTET Anthony
LAFORGIA Christine
JORDA Claude
GUIDINI-SOUCHE Johanne
PARDO Bernard
KADRI Zahia
PARLANI René
IDDIR Chérifa
TOUAT Didier
SEMENZIN Véronique..... Procuration
BRONDINO Maurice
GAMECHE Samia
VIRZI Antoine
BUSCA-VOLLAIRE Céline..... Procuration
BAGNIS Alain..... Procuration
MUSSO Alice..... Procuration (jusqu'à la question n° 11)
SBODIO Claude
GARELLA Jean-Brice
MARTINEZ Karine..... Procuration
RIGAUD Hervé
AMIC Bruno..... Procuration (jusqu'à la question n° 15)
APOTHELOZ Brigitte
BALDO Antonio
BLANGERO Maryse..... Absente
LEPOITTEVIN Clément..... Absent

Nombre total de conseillers : **35**

Présents à la séance : 26 jusqu'à la question 11, puis 27 jusqu'à la question 14,
puis 28 à partir de la question n° 15

Nombre de pouvoirs : 07 jusqu'à la question 11, puis 06 jusqu'à la question 14,
puis 05 à partir de la question n° 15

Absents à la séance : 02

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

La ville souhaite replacer les communes au centre de la gestion des territoires en les dotant d'une réelle autonomie juridique et financière. Aussi, pour la commune de Gardanne, il importe de concentrer l'action et les moyens de la Métropole sur des grandes politiques publiques, ayant de fait un intérêt et une dimension supra communale, tout en laissant aux villes le soin d'organiser et gérer les services de proximité pour lesquels leur connaissance du terrain est un atout majeur.

Parmi les compétences d'envergure Métropolitaine, on peut citer notamment :

- L'organisation de la mobilité, des transports;
- Le développement et l'aménagement économique et culturel;
- La protection et la mise en valeur de l'environnement et de la politique du cadre de vie;
- L'enseignement supérieur et la recherche;
- La gestion des services d'intérêts collectifs eau et assainissement;
- La promotion du tourisme;
- La gestion des Services Extérieurs de Défense Contre les Incendies DFCI.

En revanche, le maintien d'une gestion publique de proximité organisée à l'échelon communal nous paraît incontournable pour des compétences comme :

- L'aménagement Urbain
- La politique de l'Habitat
- La politique de la Ville
- Les aménagements de Voirie et d'Aires et Parcs de stationnement
- Les aménagements liés au traitement des eaux pluviales

Ces compétences, doivent selon nous, retourner dans le giron communal dans un souci d'efficacité du service public, de réponse aux attentes et besoins de nos populations et donc de respect de nos administrés.

Le champ de l'action sociale doit également être maintenu à l'échelle communale, dans un contexte où les inégalités ne cessent de se creuser.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à **l'unanimité**, l'adopte et le convertit en délibération,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : De réaffirmer la volonté de la ville pour le maintien de politiques de proximité à l'échelon communal, dans l'intérêt des citoyens de la commune.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI
SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 22 NOV. 2018

AFFICHÉE LE : 22 NOV. 2018

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 22 NOV. 2018